

GESTION DES DECHETS EN CHARENTE-MARITIME

Les chiffres pour comprendre

Année 2009



SOMMAIRE



Données clés et actualités.....3



La collecte des ordures ménagères.....6



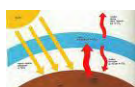
La prévention.....11



La valorisation des déchets.....12



Le traitement des déchets.....14



Les émissions de gaz à effet de serre.....17



Les emplois.....17



Le financement et le coût du service.....18

Quelques définitions

Les déchets ménagers : ce sont les déchets produits par les ménages. Ils correspondent aux ordures ménagères ainsi qu'aux déchets apportés en déchèteries.

Les déchets assimilés : ce sont les déchets produits par les professionnels en quantité et qualité assimilables à celles des ménages. Leur collecte est assurée par la collectivité.

Les ordures ménagères (OMA) : elles sont composées par les ordures ménagères résiduelles, les recyclables secs et les biodéchets (dont des déchets assimilés collectés en mélange aux déchets des ménages).

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) : désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise. Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

Les ordures ménagères recyclables : elles sont composées par les recyclables secs et les biodéchets.

Les recyclables secs : cette catégorie est composée par les emballages plastiques, le verre, les métaux (aluminium et acier), les cartons d'emballages et les journaux-magazines.

Les biodéchets : ils correspondent à la fraction fermentescible des ordures ménagères triée par les usagers du service en vue d'un recyclage organique.



DONNEES CLES ET ACTUALITES

La production annuelle de déchets ménagers et assimilés, ramenée à l'habitant est de :



331 kg d'ordures ménagères résiduelles ;

- Dont 326 kg collectés par les services gérés par les collectivités (régie et/ou prestation) ;
- Dont 5 kg apportés directement sur les installations de traitement (ITOM) et provenant d'établissements (ex : hôpitaux, bases militaires, ...) ;



106 kg d'ordures ménagères recyclables ;



229 kg de déchets de déchèteries et autres encombrants (*hors gravats*) ;



598 915 hab.
en
Charente-Maritime
en 2009
(INSEE 2006), soit 35%
de la population
régionale.

La prise en compte de la **population touristique** (équivalente à 119 516 habitants à l'année) permet d'obtenir des ratios plus en cohérence avec les ratios des autres départements de la région à savoir :



272 kg/hab/an ;



88 kg/hab/an;

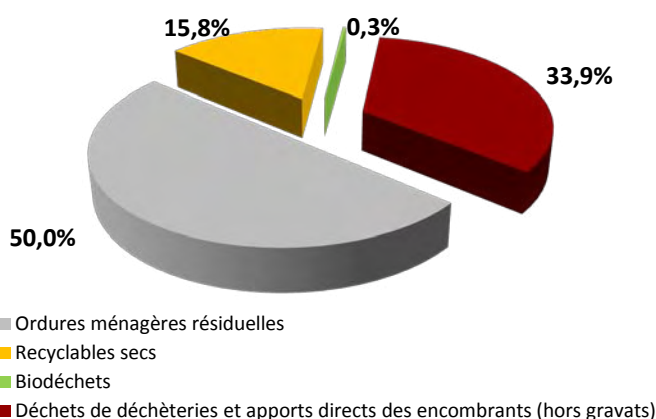


191 kg/hab/an

Mise en perspective régionale et nationale

	Région	National (2007)
	266 kg/hab/an	316 kg/hab/an
	100 kg/hab/an	75 kg/hab/an
	209 kg/hab/an	154 kg/hab/an

Répartition des déchets ménagers produits : une part prépondérante des ordures ménagères résiduelles



Les ordures ménagères résiduelles représentent 50% des déchets ménagers produits sur le département.

1/3 des déchets ménagers produits sont des déchets de déchèteries et autres encombrants.

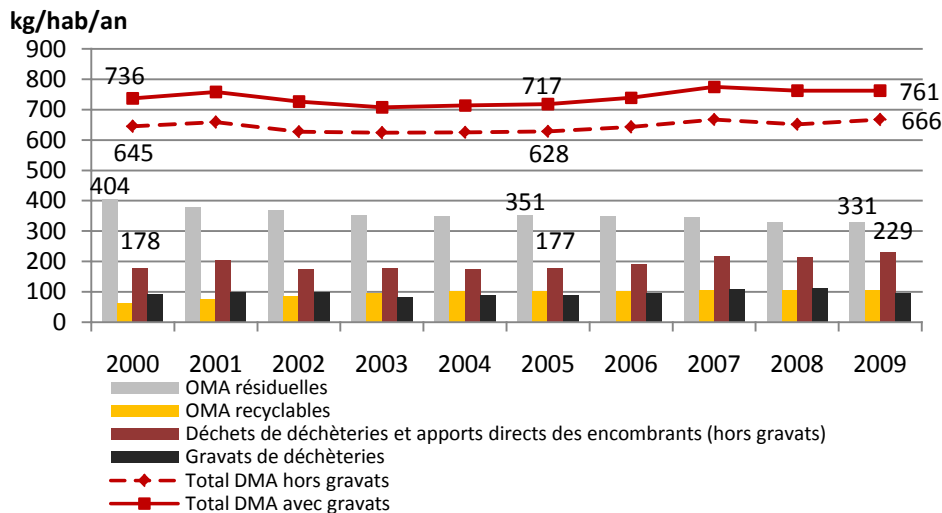
Les structures de gestion des déchets ménagers

- 1 syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers ;
- 1 communauté d'agglomération à compétence collecte et traitement des déchets ménagers ;
- 2 communautés d'agglomération à compétence collecte des déchets ménagers ;
- 9 communautés de communes à compétence collecte et traitement des déchets ménagers ;
- 2 communautés de communes à compétence collecte des déchets ménagers ;



DONNEES CLES ET ACTUALITES

Les déchets ménagers et assimilés : diminution depuis 2007



La diminution des tonnages de déchets ménagers observée depuis 2007 est due principalement à la diminution des ordures ménagères.

Actualités départementales 2009-2010

→ Plan Départemental d'Élimination des Déchets de la Charente-Maritime

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) actuellement en vigueur en Charente-Maritime a été arrêté par le Préfet le 2 février 1996. Après une tentative infructueuse de révision en 2001, puis poursuivie en 2006, une réunion de la Commission Consultative du Plan a relancé en juin 2010 la poursuite de la procédure de révision. Divers projets en cours reposant sur des approches territoriales et mutualisées laissent présager une suite positive. Les études préalables devraient être lancées début 2011.

→ Programme prévention des déchets

Le SMICTOM d'Aunis a contractualisé avec l'ADEME Poitou-Charentes un programme de prévention des déchets en décembre 2009.

Actualités nationales 2009-2010

→ Règlementation sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Après trois ans d'existence et un bilan jugé positif, la filière de collecte et de traitement des DEEE va devoir être optimisée pour atteindre de nouveaux objectifs. Une évolution est nécessaire au regard de la future réglementation européenne.

Avec son nouvel objectif de **10 kg/hab/an d'ici 2014**, la France semble être en accord avec les objectifs européens.

→ Règlementation sur les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

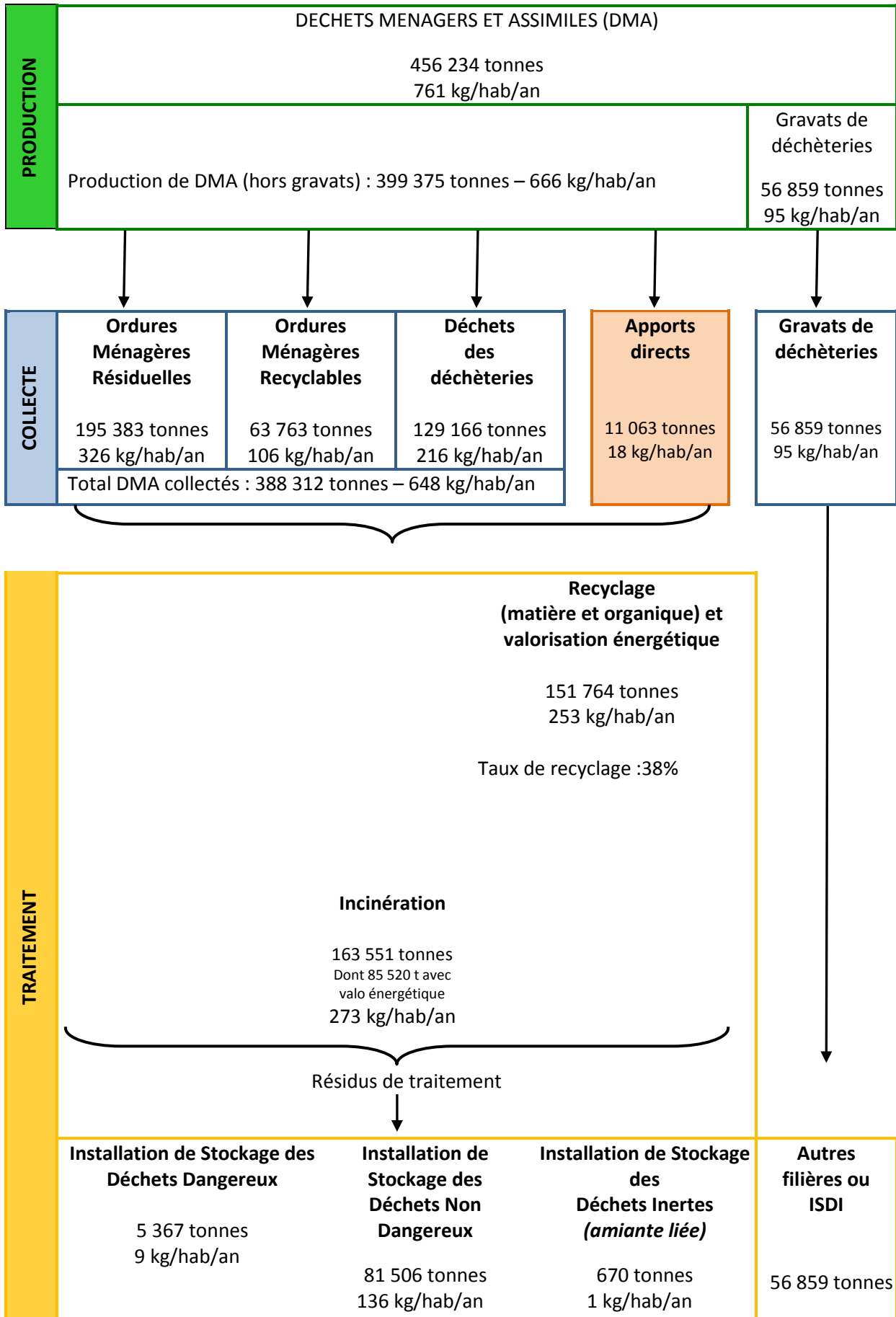
Le décret ministériel N° 2010-1263 (appelé aussi "décret Boîtes") relatif à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les patients en auto-traitement a été signé le 22 octobre 2010.

Ce décret impose aux pharmacies, lors de la délivrance de l'ordonnance médicale, la remise gratuite de boîtes adaptées pour un stockage sécurisé des déchets de soins piquants-coupants. Ces emballages seront financés par les fabricants pharmaceutiques. Un délai d'un an est néanmoins fixé pour la mise en application de ces dispositions.

En l'absence de dispositif de collecte de proximité spécifique, la reprise et l'entreposage des boîtes pleines des déchets de soins (uniquement perforants) des patients en auto-traitement seront possibles dans les pharmacies et sans contrainte technique de local dédié grâce à la modification du Code de la Santé Publique.



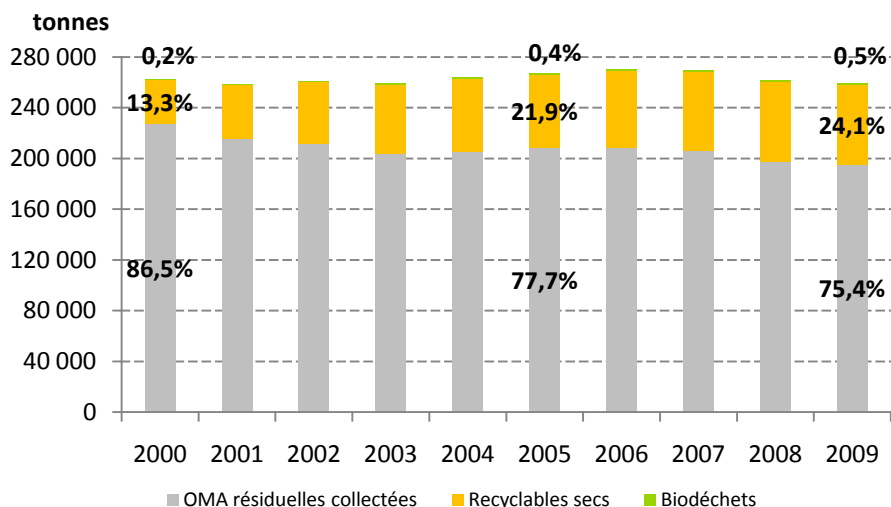
DONNEES CLES ET ACTUALITES





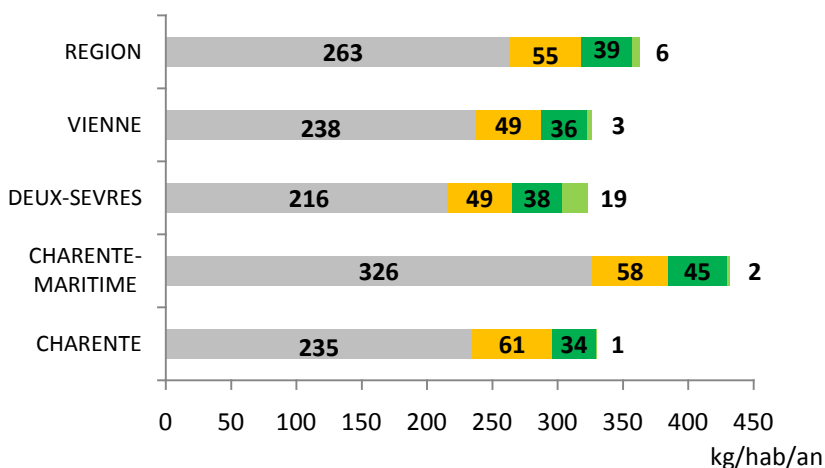
LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Composition des ordures ménagères : stabilisation de la répartition



En 2009, la part des ordures ménagères recyclables représente 24,6% des ordures ménagères. La part des ordures ménagères résiduelle est en constante diminution. La collecte des biodéchets reste marginale.

Mise en perspective régionale



Les services de collecte développés par les collectivités du département ont pris en charge un total de **431 kg/hab/an**, (360 kg/hab/an si on prend en compte la population touristique). Cette donnée même minorée par la prise en compte de la population touristique reste supérieure à celle des autres départements et à la moyenne régionale.

■ Ordures ménagères résiduelles ■ Recyclables secs hors verre ■ Verre ■ Biodéchets

Ratios calculés en prenant en compte la population touristique :

■ 272 kg/hab/an ■ 48 kg/hab/an ■ 38 kg/hab/an ■ 2 kg/hab/an



Zoom sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à la collecte des ordures ménagères

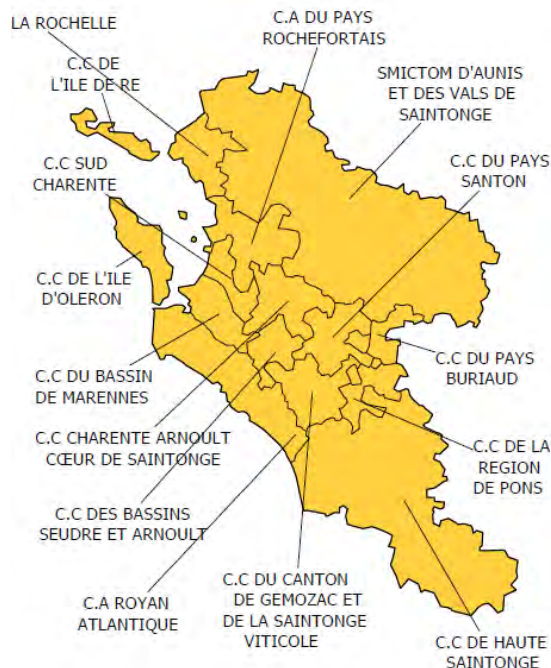
La collecte des ordures ménagères a généré en région Poitou-Charentes 18 143 tonnes équivalent CO₂, soit 29,1 kg équivalent CO₂ par tonne de déchets collectés.

Ceci correspond aux émissions de GES de **6 250 véhicules particuliers** (sur la base de 16 000 km parcourus par an) soit 100 millions de km.

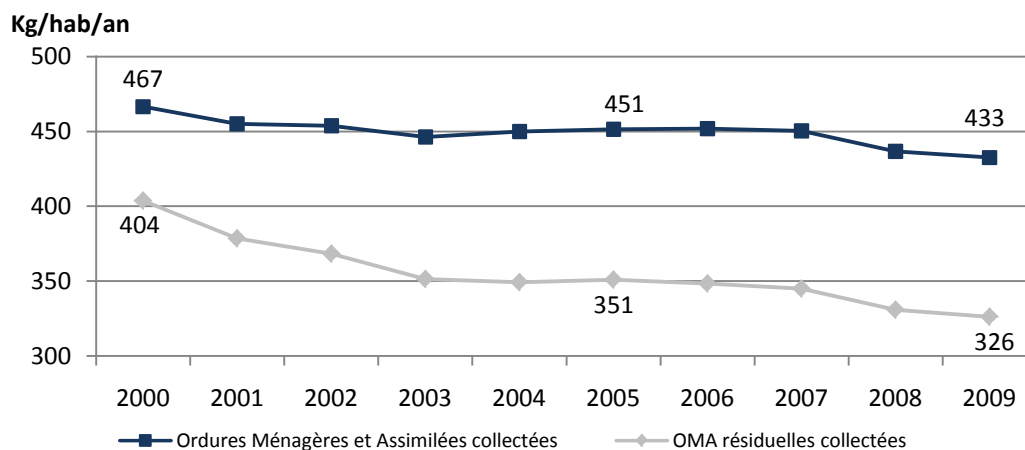


LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Organisation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles : collectivités compétentes



Evolution du ratio d'ordures ménagères résiduelles collectées : une tendance à la baisse qui se confirme



Les ordures ménagères résiduelles collectées par habitant poursuivent leur baisse : elles sont passées de 404 kg/hab en 2000 à 326 kg/hab en 2009.

Les ordures ménagères suivent la même tendance, ce qui peut traduire la montée en puissance progressive des programmes de compostage.

2009

En Charente-Maritime

- 195 383 tonnes
- 326 kg/hab/an

En Poitou-Charentes

- 453 909 tonnes
- 263 kg/hab/an

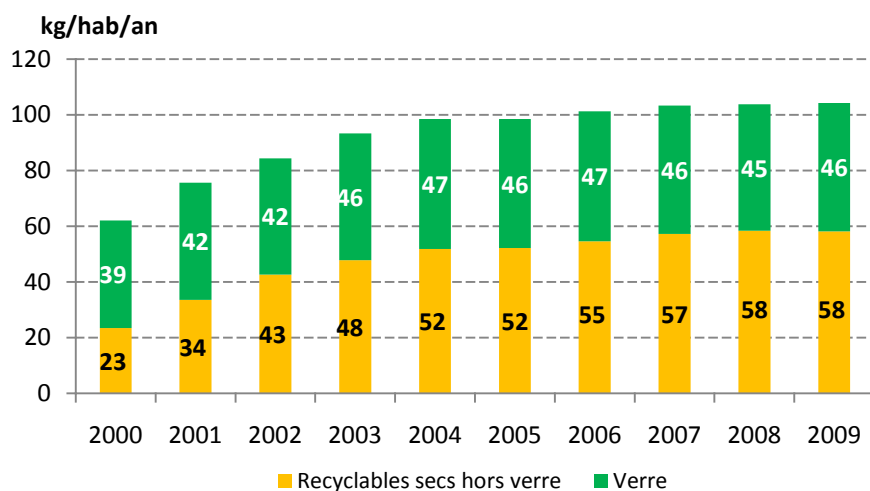


LA COLLECTE DES RECYCLABLES



Recyclables secs : 23,8% des ordures ménagères collectées
Taux de recyclage* : 22%

Evolution des ratios de recyclables secs collectés : stabilité depuis 3 ans



En 2009, contrairement aux autres départements de la région, où une baisse est observée, les quantités de recyclables secs collectées restent stables par rapport à 2008.

Le taux de refus, correspondant à la part des matériaux non valorisables par rapport aux tonnages entrant sur les centres de tri, est de **15%**. C'est un taux plutôt élevé, le taux de refus idéal devant être inférieur à 10%.

La collecte des biodéchets

Il existe en 2009 un seul programme de collecte des biodéchets sur le département, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- périmètre : quartiers résidentiels sur la commune de Saintes (9 185 habitants desservis) ;
- type de collecte : porte-à-porte par le biais de bacs de 120 à 240 litres ;
- fréquence de collecte : une fois par semaine ;
- autre particularité : distribution de précontenants (bio-seaux) de 10 litres.

* il correspond au rapport des tonnages de recyclables secs collectés moins les refus de tri, sur les tonnages d'ordures ménagères.

2009

En Charente-Maritime

- 63 763 tonnes
- 106 kg/hab/an

En Poitou-Charentes

- 172 260 tonnes
- 100 kg/hab/an

LA COLLECTE EN DECHETERIES

Sur les 38 déchèteries présentes sur le département :



- 79% ouvertes aux professionnels (avec un accès règlementé),
- 7 986 habitants desservis par site,
- 1,7 visites en moyenne par an et par habitant desservi,
- 15 visites par heure d'ouverture.

Chiffres clés 2009

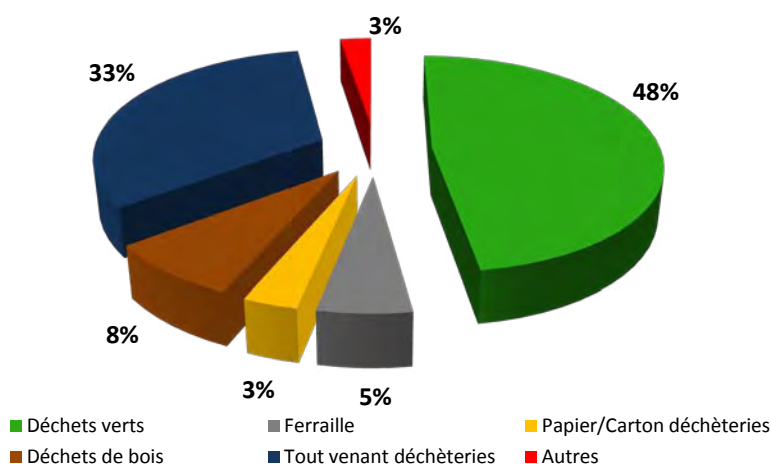
	Charente-Maritime	Région
Tonnages collectés (hors gravats)	129 166	339 548
Performance (kg/hab/an) (hors gravats)	216	197
Taux de collecte pour valorisation (hors gravats)	68,0%	70,0%

Zoom sur les gravats :



- **56 859 tonnes** sont collectées en déchèteries en 2009,
- Ces gravats sont majoritairement réutilisés notamment pour les remblais,
- Ce tonnage représente une petite partie de l'ensemble des gravats produits sur le territoire, les déchets issus des chantiers réalisés par des entreprises n'étant pas comptabilisés.

Les déchets collectés en déchèteries



Les apports les plus importants sont les déchets verts et le tout venant. Ils représentent plus des 3/4 des tonnages collectés. La répartition des déchets collectés est stable depuis plusieurs années.

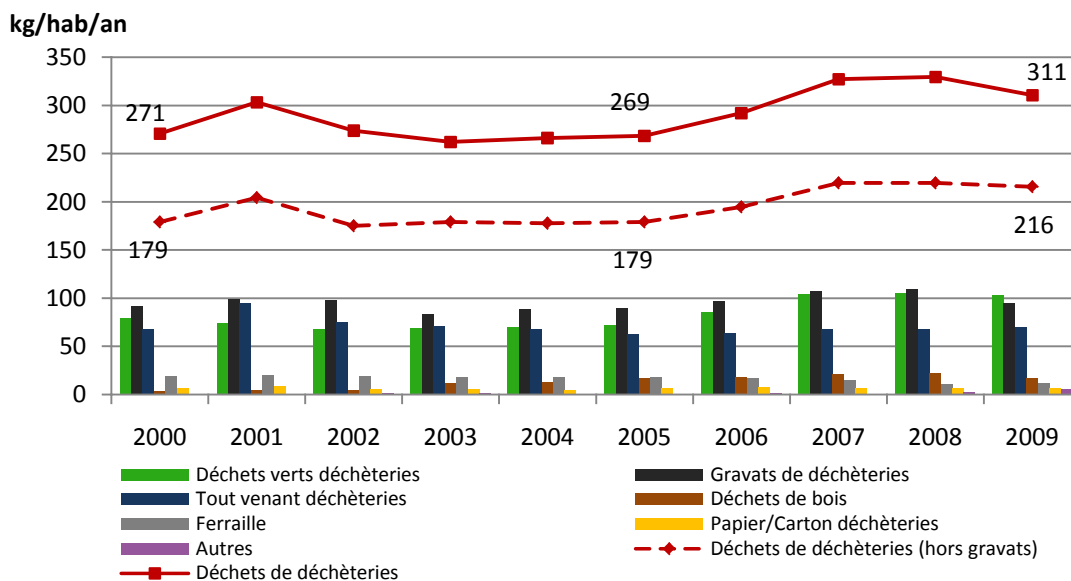
*DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées), huiles minérales, DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), autres encombrants.

2009	
En Charente-Maritime	➤ 129 166 tonnes ➤ 216 kg/hab/an
En Poitou-Charentes	➤ 339 548 tonnes ➤ 197 kg/hab/an



LA COLLECTE EN DECHETERIES

Evolution des ratios de déchets collectés : vers une stabilisation



Les déchets verts : le ratio de déchets verts a subi une légère baisse entre 2008 et 2009 (-2,8%), soit un ratio de 103 kg/hab en 2009, phénomène notable puisque sur la période 2000-2009 la tendance était plutôt à la hausse. Cette baisse peut être due au développement du compostage domestique mais également aux conditions climatiques (pluviométrie), facteur très influent sur la production de déchets verts.

Le tout venant : en hausse depuis 2006 malgré la mise en place d'une filière dédiée à la collecte du bois. Le ratio poursuit sa hausse en 2009 pour atteindre 71 kg/hab (+4,4% par rapport à 2008).

La ferraille : La forte baisse observée en 2008, expliquée principalement par les vols dus aux prix élevés de revente des métaux, s'est confirmée en 2009. Une stabilisation du ratio de collecte est observée, il atteint 12 kg/hab.

Zoom sur les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) :



Les DEEE (2 558 tonnes) représentent 77% des déchets de la catégorie « autres ». Leur collecte, qui avait fortement progressé en 2008 avec la mise en place massive d'une filière dédiée (351% par rapport à 2007), continue sa progression de façon importante (+80% entre 2008 et 2009). Cela représente 4,3 kg/hab/an en 2009 pour la collecte en déchèteries, résultat supérieur à l'objectif national de 4 kg/hab/an. En outre, le ratio départemental est certainement sous-estimé car des DEEE sont également collectés auprès de certaines structures telles que les revendeurs, et ne sont pas comptabilisés ici.



LA PREVENTION DES DECHETS



Objectif fixé par la loi Grenelle I en matière de prévention des déchets :

-7% sur la production d'ordures ménagères d'ici à 2013.

Etat des lieux 2009-2010

3 collectivités ont contractualisé un programme de prévention avec l'ADEME :

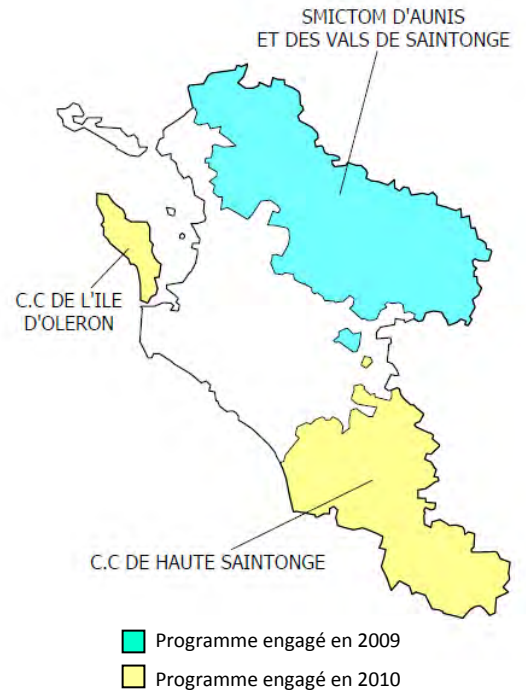
En 2009 :

- le **SMICTOM d'AUNIS et des Vals de Saintonge** : ce syndicat réunit 117 901 habitants, soit 19,7% de la population du département.

En 2010 :

- la **C.C de l'Île d'Oléron** : elle réunit 20 991 habitants, soit 3,5% de la population du département.
- la **C.C de Haute Saintonge** : elle réunit 57 043 habitants, soit 9,5% de la population du département.

32,7% du département (en terme de population) sont donc couverts par des programmes de prévention.



Les déchets de jardin constituent près de 40% des apports en déchèteries, soit presque 10 000 tonnes par an à l'échelle du SMICTOM VALS AUNIS. Ils sont compostés sur des plates-formes pour un coût de 35 € par tonne. Cependant, il existe des solutions alternatives pour les recycler à la maison, limiter les déplacements à la déchèterie et les coûts de traitement.

Le broyage en est une, il permet une réduction considérable du volume des végétaux, notamment si le jardin comporte de nombreuses haies, arbres et arbustes. **Le broyat** peut être utilisé en paillage, ou pour le compostage.

Compte tenu de l'utilisation ponctuelle d'un **broyeur de végétaux**, le SMICTOM VALS AUNIS a jugé intéressant de proposer des solutions d'utilisation collective et a ainsi fait l'acquisition d'un broyeur.

Le programme a démarré en 2007 par une opération test sur une commune. Il s'est poursuivi et étendu en 2008-2009 sur l'ensemble des communes du syndicat. La sensibilisation au broyage est assurée par un agent de communication de proximité, des démonstrations ont aussi été mises en place à partir de 2010 dans les déchèteries.





LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

👉 Déchets ménagers orientés vers le recyclage et objectifs Grenelle I

	Taux de déchets collectés pour recyclage	Objectifs nationaux (Grenelle I)	
	%	2012	2015
Ordures ménagères et assimilées	24,4%		
Déchets de déchèteries et autres encombrants (hors gravats)	66,0%		
Taux de déchets ménagers et assimilés collectés pour recyclage (hors gravats)	38,7%	35%	45%

D'ores et déjà, l'objectif national Grenelle à horizon 2012 (35% de recyclage) est atteint.

👉 Taux de recyclage et de valorisation des déchets ménagers



Les tonnages de ce tableau correspondent aux quantités de déchets effectivement traités selon les filières. Ils diffèrent des tonnages orientés vers ces filières car on retire les tonnages sortant des différents process (ex : refus de tri, refus de compostage, métaux issus de l'incinération, métaux issus du compostage, REFIOM – Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, mâchefers, etc...).

Les valeurs ci-dessous sont exprimées hors gravats.

	Charente-Maritime		Région	
	Tonnes	%	Tonnes	%
Recyclage organique	70 947	17,8%	193 128	19,5%
Recyclage matière	113 177	28,3%	264 433	26,6%
Sous-total recyclage	184 124	46,1%	457 561	46,1%
Valorisation énergétique	60 168	15,1%	92 830	9,4%
Total recyclage et valorisation	244 292	61,2%	550 118	55,4%

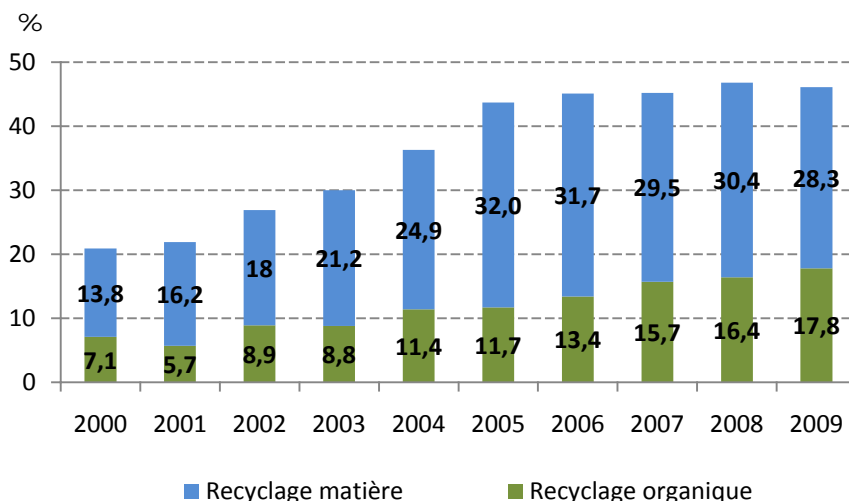
On note que le taux de recyclage est dans la tendance du taux régional.

En revanche, le cumul des taux de recyclage et valorisation de la Charente-Maritime est supérieur à celui de la région. En effet, sur le territoire 2 incinérateurs valorisent l'énergie alors que sur les départements voisins, il n'existe pas de telles installations ou alors de capacités moindres.



LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Evolution des taux de recyclage matière et organique



Le taux de recyclage organique continue sa progression pour atteindre 17,8%. Le taux de recyclage matière est en baisse par rapport à 2008 et atteint 28,3%.

Une autre forme de valorisation : la production d'énergie sur les installations de traitement

La valorisation énergétique du biogaz dans les centres de stockage :

La fermentation des ordures ménagères produit un gaz appelé biogaz, composé principalement de méthane, mais aussi de dioxyde et de monoxyde de carbone, d'hydrogène sulfuré et d'eau.

Sur les centres de stockage, le biogaz est capté au moyen de puits ou de tranchées drainantes raccordés à un collecteur principal, puis acheminé vers une torchère qui brûle le gaz.

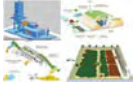
Ce biogaz peut être valorisé sous forme énergétique et produire de l'électricité et/ou de la chaleur au sein d'installations de valorisation.

Actuellement, le biogaz produit sur l'unique centre de stockage du département est capté et valorisé. La chaleur produite est utilisée dans le process d'une entreprise proche du site. En 2009 environ 21 000 MWh/an de chaleur ont été produits.

La valorisation énergétique sur les incinérateurs (UVE : Unité de Valorisation Energétique) de La Rochelle et Echillais :

L'incinération des déchets a permis de générer, en 2009 :

- Sur l'UVE de la Rochelle : 57 441 MWh/an de chaleur qui ont été livrés au réseau de chauffage urbain et à une entreprise.
- Sur l'UVE d'Echillais : 17 713 MWh/an de chaleur qui ont été livrés au réseau de chauffage urbain.



LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

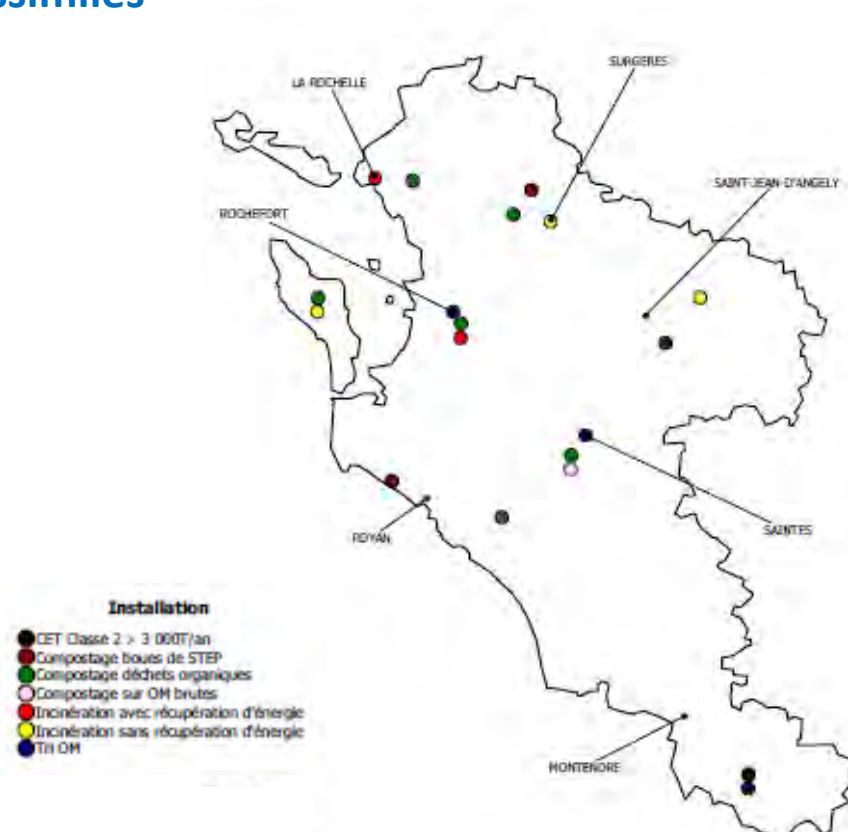


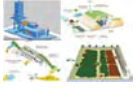
- 378 176 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été traitées sur les installations du département, dont 50 671 tonnes de déchets importés.
- 19 736 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été exportées.

Les installations de traitement des déchets ménagers et assimilés

Type d'installation	Nombre	Capacité (tonnes/an)
● Tri	3	23 500
● ● ● Compostage	10	125 650
● Incinération sans récupération d'énergie	3	82 500
● Incinération avec récupération d'énergie	2	94 500
● Stockage en I.S.D.N.D.*	1	185 000
TOTAL	19	

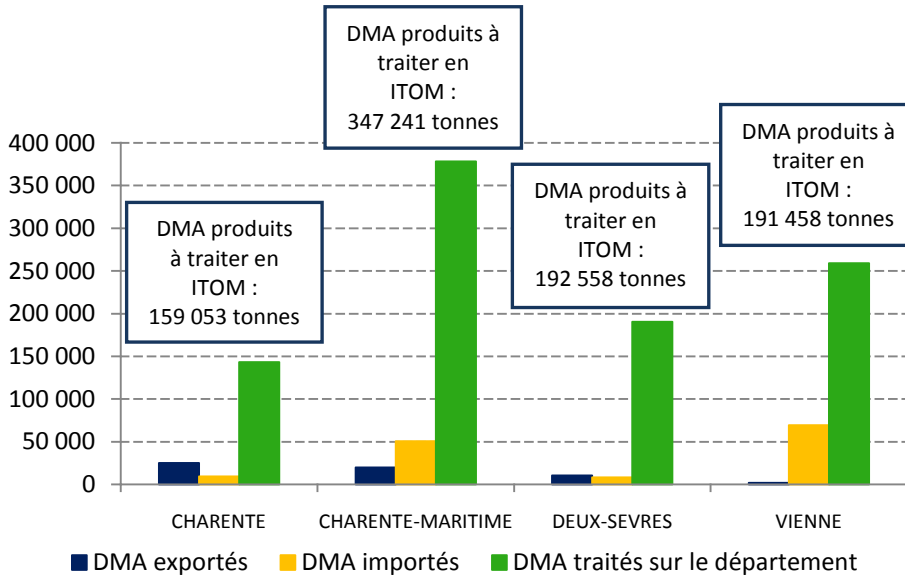
Localisation des installations de traitement des déchets ménagers et assimilés





LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le traitement des déchets ménagers et assimilés



Le département de la Charente-Maritime apparaît comme celui sur lequel les tonnages de DMA traités sont les plus élevés à l'échelle de la région. Cette situation est cohérente avec la quantité de DMA produits qui est la plus forte de la région.

On note également que des DMA sont importés en quantité élevée sur les installations de la Charente-Maritime.

$$\text{DMA produits à traiter en ITOM} = \text{DMA traités sur le département} - \text{Imports} + \text{Exports}$$



Les tonnages de DMA produits à traiter en ITOM diffèrent des tonnages de DMA produits (p. 5), car certains déchets comme notamment le verre, la ferraille et le bois sont directement envoyés vers des filières de valorisation sans passer préalablement par une installation de traitement (tri, compostage, TMB, stockage, incinération) et ne sont donc pas comptabilisés ici.

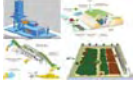
D'autre part, sont comptabilisés ici les déchets non dangereux issus des traitements et liés au DMA (refus de tri, refus de compostage, refus de TMB).



Zoom sur les Déchets Industriels Banals (DIB) résiduels

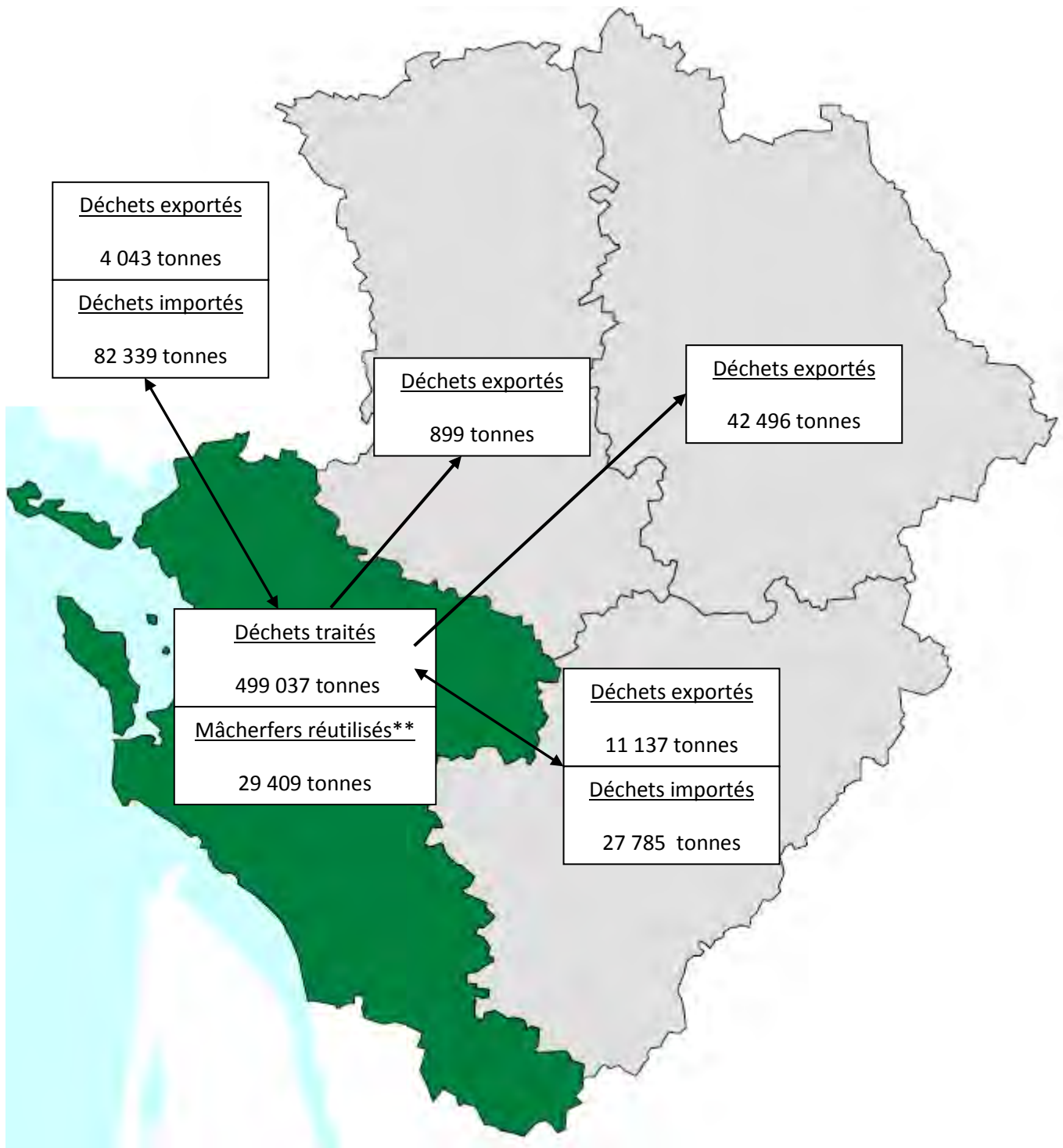
- 71 039 tonnes de DIB partent en traitement*:
 - dont 71% en stockage,
 - dont 14% en incinération,
 - dont 15% en compostage ;
- 81 080 tonnes de DIB sont traitées sur les installations du département dont 47 969 tonnes importées ;
- 23% des DIB stockés sont issus du département ;
- 100% des DIB incinérés sont issus du département ;
- 91% des DIB compostés sont issus du département.

*ne sont pris en compte que les DIB entrant sur les installations de stockage, incinération et compostage.



LE TRAITEMENT DES DECHETS

(DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, DIB, BOUES, AUTRES*)



* déchets organiques issus de l'agriculture et de la grande distribution.

** Les mâcherfers font l'objet d'une valorisation en sous-couche routière. Ils ne sont donc pas traités dans une Installation de Traitement des Ordures Ménagères (ITOM).

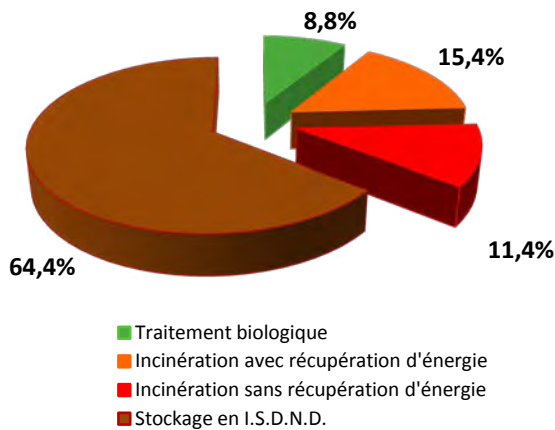


LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)



Les émissions de GES liées au traitement ne constituent pas l'unique indicateur d'évaluation de l'impact environnemental du traitement. Cependant, il est actuellement le seul que nous utilisons dans nos travaux.

Répartition régionale des émissions par mode de traitement



I.S.D.N.D. : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux



Zoom sur les GES générés par les déchets

3 principaux gaz sont émis par les installations de traitement des déchets :

Le dioxyde de carbone (CO₂) : généré notamment par la combustion des déchets dans les incinérateurs ;

Le méthane (CH₄) : généré par la décomposition de la fraction organique des déchets notamment dans les centres de stockage et sur les plates-formes de compostage ;

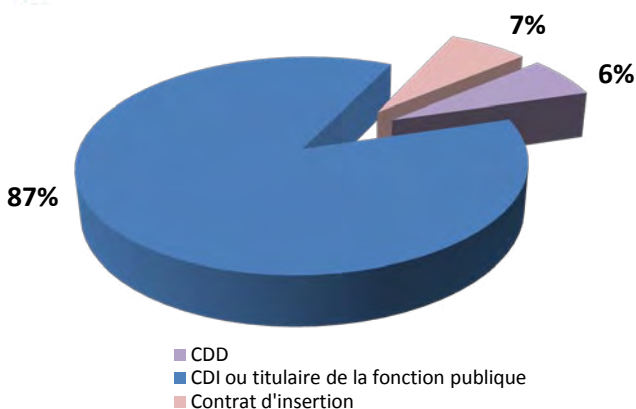
Le protoxyde d'azote (N₂O) : généré par l'incinération et le compostage.

Les émissions liées au stockage de déchets non dangereux représentent **plus de 3/5** de l'ensemble des émissions des installations de la région. Ce mode de traitement génère des émissions de méthane, gaz ayant un fort pouvoir de réchauffement global.

Vient ensuite l'incinération qui représente **un peu plus de 1/4** des émissions.



L'EMPLOI



Type d'emploi	Nombre
Encadrement/gestion	70
Déchèteries	132
Collecte	359
Traitement	105
TOTAL	666

La gestion des déchets génère en Charente-Maritime **666 emplois***, soit 562 équivalents temps plein, liés à la collecte et au traitement des déchets ménagers.

La grande majorité des emplois sont des CDI ou des titulaires de la fonction publique (87%).

* Mise en garde :

Le champ de l'enquête porte sur les emplois liés au service déchets dans les collectivités et sur les installations de traitement de déchets ménagers (centre de tri, usine d'incinération, centre de stockage, compostage, transfert).

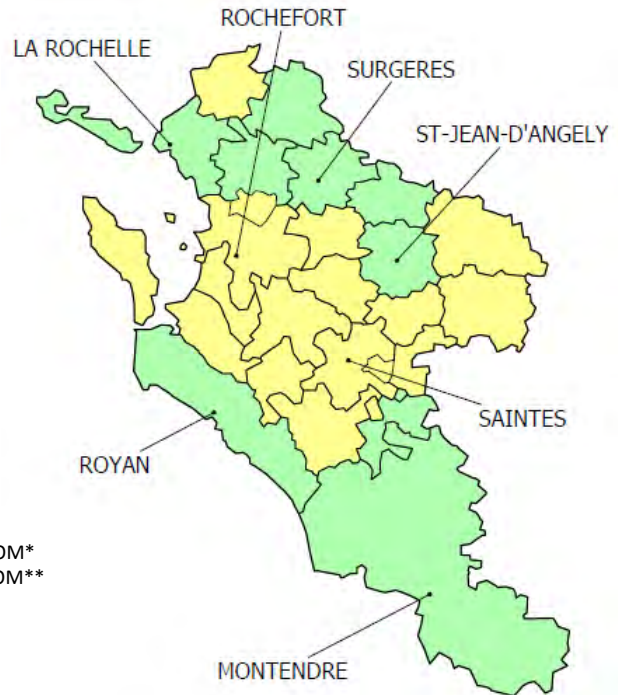
Nous manquons d'informations pour les emplois liés aux prestations de service (principalement la collecte des déchets ménagers).



LE FINANCEMENT DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Mode de financement

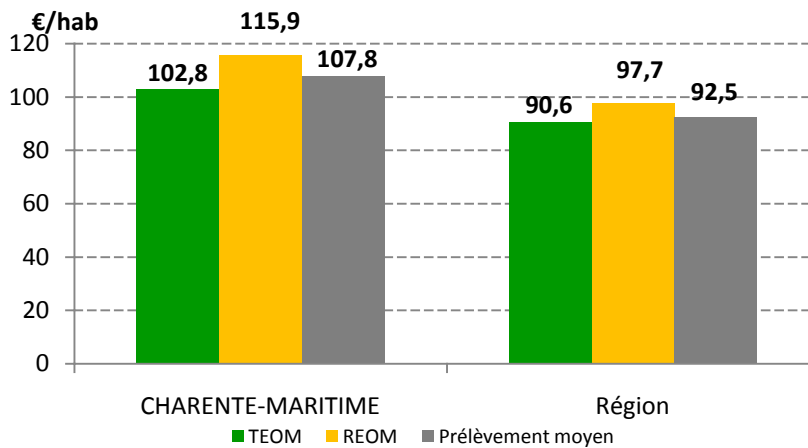
La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) reste le mode de financement dominant. 57% des communes prélèvent la TEOM, ce qui correspond à 62% de la population du département.



*Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
**Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

■ REOM*
■ TEOM**

La contribution au coût du service pour un Charentais-Maritime est plus élevée que la moyenne régionale



Le prélèvement total effectué en Charente-Maritime (TEOM et REOM), en 2009 est de 64,6M€.

Ramenés à l'habitant, les prélèvements de la TEOM et de la REOM représentent une pression moyenne de 107,8 € par habitant, soit une augmentation de 5% par rapport à 2008. De fortes disparités sont constatées suivant les collectivités, la pression allant de 17,4€ à 794€ par habitant.

Redevance spéciale

En 2009, le prélèvement effectué pour la redevance spéciale est de 1 141 218€.

Le prélèvement pour la redevance camping a été de 825 138€.



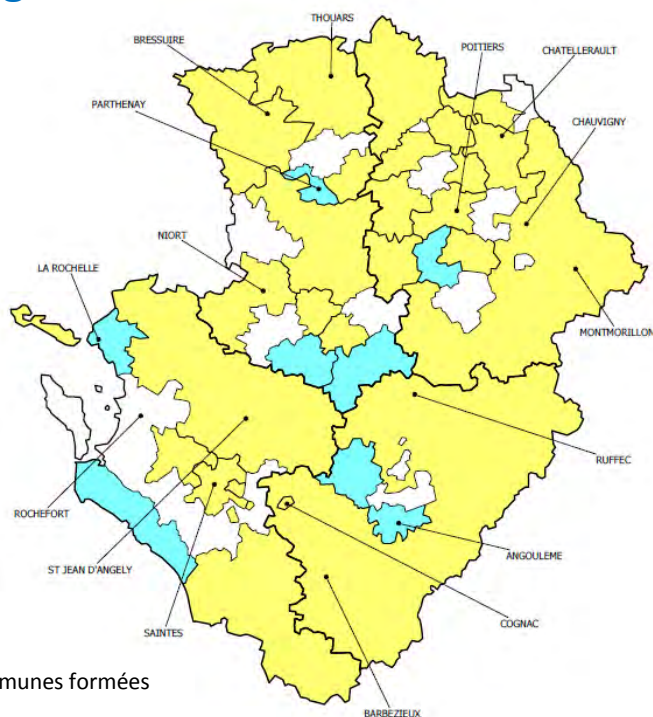
LE COÛT DU SERVICE



Les données utilisées pour l'estimation du coût de gestion de déchets proposée ci-dessous sont issues des matrices standards d'expression des coûts. Les résultats se basent sur l'analyse de **15 matrices au niveau régional** complétées avec des données 2008 ou 2009.

La taille réduite de l'échantillon ne permet pas cette année une analyse départementalisée.

Collectivités régionales formées à la connaissance des coûts de la gestion des déchets



Communes formées

■ à la démarche ComptaCoût

■ au remplissage de la matrice d'expression des coûts



La matrice standard d'expression des coûts

est un cadre de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets, qui constitue la référence en termes de modèle de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets. Elle est issue de la méthode ComptaCoût®.

Cette matrice offre aux collectivités un cadre standardisé dont les principaux objectifs sont :

- Identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étapes techniques de gestion,
- Disposer d'un cadre commun pour se comparer à d'autres collectivités,
- Mettre en évidence des données claires pour communiquer sur ce sujet auprès des usagers et des élus,
- Présenter des données fiables pour aider les élus, en charge de la gestion du service, dans leurs choix en matière d'évolution du service.

Coûts régionaux des principaux flux de déchets : impacts des recettes

	€ HT/hab			€ HT/tonne		
	Coût complet (CC)	Coût aidé (CC-recettes)	Part des recettes	Coût complet (CC)	Coût aidé (CC-recettes)	Part des recettes
Ordures ménagères résiduelles	40,76	40,73	0%	173,98	168,16	3%
Recyclables secs	24,43	9,97	59%	282,66	124,49	56%
Déchèteries	20,77	18,30	12%	114,23	104,95	8%
Global	91,10	73,20	20%	165,57	129,32	22%

Sans grande surprise, les recettes impactent surtout le flux des recyclables secs. Elles proviennent en grande partie des soutiens des sociétés agréées (Eco-Emballages, Adelphe), mais aussi de la revente des matériaux. Les recettes sur les déchets de déchèteries proviennent de la vente de matériaux (ferraille, cartons) et de compost issu des déchets végétaux, mais aussi du soutien des sociétés agréées sur les cartons d'emballages ménagers et sur les DEEE par l'intermédiaire de l'organisme OCAD3E.

La faible recette sur les ordures ménagères résiduelles est issue de la valorisation énergétique d'une UIOM.

Par rapport au précédent rapport, on constate une légère baisse de la part des recettes sur des dépenses qui ont augmenté, d'où un coût à la charge des collectivités plus important.



Précaution de lecture :

Le coût global à l'habitant est différent de la somme des coûts des trois flux indiqués car il inclut le coût d'autres flux, tels que les déchets des professionnels par exemple, qui ne peuvent pas faire l'objet d'une exploitation par manque de données sur l'ensemble des matrices disponibles.

L'AREC Poitou-Charentes ou *Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat* accompagne depuis 1995 la mise en place de politiques environnementales en partenariat avec les acteurs locaux.

Association loi 1901, l'Agence mène ses activités d'observation et d'évaluation dans les domaines suivants :

- consommation et production d'énergie, énergies renouvelables et émissions de gaz à effet de serre
 - observation de la biomasse
- production et prévention des déchets

Elle assure et anime notamment les travaux de l'*Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES)*, l'*Observatoire Régional des Déchets* et la *mission d'observation de la biomasse*.

L'AREC est financée par l'ADEME, le Conseil Régional, les Conseils Généraux de Poitou-Charentes et des fonds européens type FEDER.

Pour plus d'informations : dechets@arecpc.com
ou www.arecpc.com

Quelques sites utiles en matière de déchets

- <http://www.cg17.fr/>
- <http://www.reduisonsnosdechets.fr/>
- <http://www2.ademe.fr/>

Pour des informations plus détaillées, consultez le site de l'AREC rubrique publications (rapports 2009).



Agence Régionale Evaluation environnement Climat

6, rue de l'Ancienne Comédie

BP 452 - 86011 POITIERS Cedex

Tél : 05 49 50 12 12 - Fax : 05 49 41 61 11

Site : www.arecpc.com - Contact : dechets@arecpc.com

